

Conseil de gestion du 22 juin 2017 du Parc naturel marin du golfe du Lion



Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion
Crédit : Marie Morineaux / Agence française pour la biodiversité

Elections

Michel Moly élu président du conseil de gestion pour un nouveau mandat

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion s'est réuni le jeudi 22 juin 2017 à Argelès-sur-Mer afin de désigner son président, ses vice-présidents et son bureau dans le cadre du renouvellement statutaire du Parc après cinq ans d'activité. Les membres du conseil de gestion ont élu à l'unanimité Monsieur Michel Moly à la présidence du conseil de gestion du Parc pour cinq années.

Michel Moly renouvelle ainsi son mandat. Lors de son discours, il a rendu hommage à Christian Bourquin, premier président du Parc et président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon, disparu en 2014. Il a également remercié celles et ceux qui se sont impliqués depuis la création de ce Parc et particulièrement les acteurs engagés à titre bénévole. Il a également souligné l'importance de ce vote pour assurer la continuité du travail réalisé dans la structure jeune et innovante qu'est le Parc, ainsi que l'importance de l'engagement du conseil de gestion, nécessaire pour réunir l'ensemble des acteurs de la mer afin de gérer ce territoire.

Monsieur Didier Codorniu a été réélu premier vice-président, Monsieur Alain Ferrand, deuxième vice-président et un nouveau bureau a été constitué.

Le président élu



Michel MOLY a été élu pour un premier mandat à la présidence du conseil de gestion de 2014 à 2017, après avoir assuré la vice-présidence depuis la création du Parc en octobre 2011.

Il siège au sein du conseil de gestion du Parc naturel marin en tant que représentant de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, gérée par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

Michel Moly est élu du Conseil Général des Pyrénées-Orientales depuis 1998. Il est actuellement 1^{er} vice-président avec la délégation Mer-Littoral-Ports et des grands sites de Paulilles et de la Réserve marine.

Il siège depuis 2016 au Conseil national de la mer et des littoraux.

Il a été maire de Collioure, commune littorale du Parc naturel marin du golfe du Lion de 1989 à 2014, et président du comité Rivages de Méditerranée au Conservatoire du littoral de 2008 à 2016.

Les deux vice-présidents élus

Didier CODORNIU est élu vice-président du conseil de gestion depuis 2014, où il siège en tant que représentant du syndicat mixte chargé de la gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise. Il est élu du Conseil Régional Occitanie depuis 2010, actuellement 4^{ième} vice-président en charge de l'Économie maritime, du littoral et des aéroports, et président du Parlement de la Mer. Il est maire de la commune de Gruissan depuis 2001.

Alain FERRAND est élu comme vice-président du conseil de gestion depuis 2014, et siège au conseil de gestion en tant que représentant de la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole.

Il est maire du Barcarès depuis 2011.

L'extraordinaire histoire de l'épave romaine Port-Vendres 1



Après s'être investi dans une opération de pré remontage* d'un navire de charge romain de la fin du 4^{ième} siècle, le Parc poursuit la valorisation du patrimoine culturel maritime par la réalisation du documentaire « L'extraordinaire histoire de l'épave romaine Port-Vendres 1 » retraçant le parcours probable de ce navire des temps antiques qui transportait plus de 4000 amphores de vin, d'huile, de garum** et de poissons salés.

Ce bateau de Port-Vendres est la 3^{ième} épave au monde sortie de l'eau en 1974, après le Vassa et le bateau punique de Marsala. C'est un témoignage vivant des méthodes les plus avancées de la construction navale romaine et de l'activité commerciale de cette époque.

Toutes les données de ce documentaire ont été vérifiées par des experts du DRASSM et Jean-Marie Gassend, expert, ex IRAA et CNRS. Avec des images d'archives, des vues d'artiste et des images de synthèse, cette réalisation d'une dizaine de minutes a été présentée en avant-première aux membres du conseil de gestion, avec une stratégie de diffusion.

* Opération destinée à vérifier l'état de conservation de l'épave et la faisabilité d'une exploitation muséale.

** sauce incontournable de la cuisine romaine, utilisée comme principal condiment

Avis du Parc naturel marin

Dossier d'aménagement de la plage des Miramars, Le Barcarès

Globalement l'ensemble de la côte sableuse du Parc, est caractérisée par une forte urbanisation du littoral entraînant des problèmes d'érosion importants. Dans la continuité du programme d'aménagement de la côte, de l'embouchure de l'Agly au cap Leucate, un projet a été déposé par Perpignan Méditerranée Métropole pour la modification des ouvrages de protection de la plage des Miramars du Barcarès.

La commune du Barcarès est durement touchée par les phénomènes de recul du trait de côte sur la zone des Miramars. Afin de pallier à cette problématique, plusieurs ouvrages ont déjà été réalisés au Nord du port de Barcarès : la construction de deux épis et de six brise-lames. Les travaux prévus dans le cadre de ce nouveau projet comprennent : la construction de deux brise-lames en lieu et place des deux épis existants ainsi que l'extraction de sable pour le rechargement de la plage, des rechargements d'entretiens durant 30 ans.

Pour l'examen de ce dossier, différents éléments ont été pris en compte et discutés par le conseil de gestion :

- Le contexte des stratégies nationales associées au trait de côte
- Les options et scénarios techniques du projet
- Les impacts sur la qualité de l'eau
- Les impacts sur le patrimoine naturel

Avis du conseil de gestion

A l'examen des différents éléments du dossier, les membres du conseil de gestion ont estimé que ce projet d'aménagement par l'implantation d'ouvrages de protection de la plage des Miramars du Barcarès, devrait avoir un impact limité sur le milieu marin. Par conséquent, le conseil de gestion a exprimé un avis favorable accompagné de quatre recommandations liées à la recolonisation du milieu post-travaux et à la protection de l'herbier de Cymodocées.

Dossier de concours de pêche embarquée organisés par des clubs affiliés à la Fédération Française des Pêcheurs en Mer

La Fédération Française des Pêcheurs en Mer (FFPM) organise chaque année des concours de pêche embarquée. Cette année, neuf concours de pêche côtière et de pêche en haute mer se déroulent entre juillet et août, en tout ou partie dans le périmètre du Parc. Ils rassembleront entre 50 et 120 participants chacun.

Le Parc a adopté en 2014 une charte de bonne conduite ayant pour objectif d'encadrer les compétitions de pêche au regard des objectifs du Parc (amélioration des pratiques, limitations des impacts, conciliation des intérêts des différents usagers, développement durable, valorisation des engagements). Des éléments tels l'introduction de tailles limites de capture et de quotas de pêche par espèce ou famille d'espèces ont également été intégrés dans la charte afin de préserver les capacités productives et reproductives des espèces.

Avis du conseil de gestion

Le conseil de gestion a exprimé un avis favorable sous réserve que les règlements des concours soient en cohérence avec la charte de bonne conduite adoptée par le Parc naturel marin.

Appels à projets 2017 du Parc naturel marin

Le conseil de gestion a examiné les éléments proposés pour les appels à projets 2017 du Parc, en appui à l'atteinte des objectifs du plan de gestion à 15 ans. Il a retenu le principe d'un appel à projet unique et a exprimé son avis sur les modalités de mise en œuvre : les critères financiers, le calendrier et trois thématiques retenues – éducation-sensibilisation, compatibilité environnementale des activités nautiques portuaires et valorisation du patrimoine culturel. Après mise en conformité administratives et juridiques des choix réalisés par le conseil, cet appel à projets, pour un montant total de 90 000 euros, sera publié début juillet 2017. Il fera l'objet de publicité par le Parc, ses membres s'engageant à le relayer vers l'ensemble des acteurs du territoire. Les dossiers de projets candidats, d'initiative individuelle ou collective devront être portés par une structure représentée par une personne morale de droit public ou de droit privé. Le choix des lauréats sera ensuite réalisé par le conseil de gestion, qui siègera en octobre 2017.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Agence des aires marines protégées, dont dépend le Parc naturel marin du golfe du Lion, regroupe ses compétences avec l'Atelier technique des espaces naturels, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et Parcs nationaux de France. Ensemble, ils forment l'[Agence française pour la biodiversité](#).
www.parc-marin-golfe-lion.fr - www.afbiodiversite.fr